



DIFFUSION DIMEDIA

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour : mars 2024

---

### INTRODUCTION

L'ouverture d'un compte auprès de notre entreprise suppose l'acceptation totale et entière des présentes *Conditions générales de vente*.

### CONDITIONS GÉNÉRALES 1. VENTES À COMPTE FERME

- 1.1 Toutes nos ventes sont faites à compte ferme, à l'exception des envois d'Office (nouveau) qui font l'objet de conditions particulières (Voir section 6 des présentes).

### 2. REMISES

- 2.1 Une remise de base de 30% sera accordée sur tous les produits distribués par *Diffusion Dimedia* à tout **client** qui verra sa demande d'ouverture de compte acceptée.
- 2.2 Sur présentation d'un certificat d'agrément, une remise de 40% sera accordée aux librairies agréées sur tous les ouvrages distribués par **Dimedia**. Cependant, certains ouvrages particuliers ainsi que les produits multimédias peuvent être assujettis à une remise différente.
- 2.3 La remise s'applique au prix de détail unitaire des ouvrages.

### 3. LIMITE DE CRÉDIT

- 3.1** Lorsque la demande d'ouverture d'un compte est acceptée par **Dimedia**, le **client** bénéficie alors d'une limite de crédit lui permettant d'effectuer des achats d'ouvrages.
- 3.2** **Dimedia** peut en tout temps déterminer et modifier une limite de crédit selon les risques financiers liés à l'activité du **client**.

### 4. TERMES DE PAIEMENT

- 4.1.** Le délai de paiement sur toutes les factures sera de trente (30) jours à la fin de mois (c'est-à-dire, par exemple, que les achats de janvier seront payables le dernier jour ouvrable de février), sauf en cas d'entente spéciale où de nouveaux termes seront précisés.
- 4.2** Des frais de retard seront facturés sur tout montant en souffrance à partir d'un taux pouvant varier et être modifié sans préavis. De plus, tout retard de paiement pourra entraîner la suspension des expéditions, et ce, jusqu'au règlement complet des sommes en souffrance.

### 5. FRAIS DE PORT ET D'EXPÉDITION

- 5.1** Les frais de port sont facturés sur tous les produits expédiés en fonction du lieu de livraison selon les régions (voir le tableau des tarifs à l'annexe 1 des présentes).
- 5.2** Seuls les envois d'office sont exemptés des frais de port.
- 5.3** Les **clients** qui prennent livraison de leurs commandes directement à nos entrepôts ne se verront pas facturer des frais de port, dans la mesure où le délai de traitement normal d'une commande est respecté.

### 6. RETOURS ET OFFICES LES RETOURS

- 6.1** Aucun retour ne sera accepté sans une autorisation de la part de **Dimedia**.

**6.2** Dans le cas où un **client** retournerait des ouvrages pour lesquels il n'aurait pas de droit de retour ou qui ne seraient pas en état de revente, les livres seront refusés, retournés au **client** et des frais de traitement et de transport égal au minimum facturé pour leur livraison lui seront facturés (ou seront déduits de la note de crédit).

**6.3** Les ouvrages retournés seront crédités au prix et à la remise indiqués sur la facture.

**6.4** Les frais de transport des retours seront à la charge du **client**.

**6.5** Les notes de crédit correspondantes à des retours d'office, de mise en place ou spécialement autorisés donnent droit à un crédit en livres et ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement.

**6.6** Les notes de crédit portent les mêmes termes que les factures et ne peuvent être déduites des factures d'un mois antérieur.

**6.7** Les bordereaux de retour de la librairie n'ont qu'une valeur de référence et seule la note de crédit émise par **Dimedia** sera considérée comme une pièce justificative de nature comptable.

**6.8** Le **client** devra indiquer en référence sur tout bordereau de retour, le numéro du document donnant droit au retour.

**6.9** Pour toute autorisation spéciale de retour, le **client** devra joindre à son envoi, une copie de l'autorisation reçue d'un représentant ou le numéro d'autorisation obtenu auprès du service des réclamations. Afin d'éviter d'inutiles frais de port, nous invitons les **clients** à joindre ces retours à un prochain retour régulier.

## **LES OFFICES**

**6.10** Par « office », nous entendons l'opération commerciale par laquelle **Dimedia** envoie automatiquement, selon une grille établie d'un commun accord, les nouveautés à la librairie participante.

**6.11** Les délais usuels de paiement accordés à la librairie participante s'appliqueront à ses factures d'office.

**6.12** La librairie participante pourra retourner les ouvrages invendus reçus en office, dans un délai minimum de trois (3) mois et un délai maximum d'un (1) an après la mise en vente (date de facturation de l'office), à condition que les livres soient retournés en états de revente, non étiquetés et/ou les prix effacés.

**6.13** La quantité retournée ne pourra dépasser la quantité expédiée lors de l'office.

## **7. CHIFFRE D'AFFAIRES MINIMUM**

**7.1** Des ventes annuelles inférieures à deux milles (2 000 \$) dollars pourront entraîner la fermeture du compte.

## **8. PRIX**

**8.1** Le prix des ouvrages diffusés et distribués par **Dimedia** peuvent subir des variations et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

## **9. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE SERVICES**

**9.1** Toute réclamation doit être faite dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception.

**9.2** **Dimedia** se réserve le droit d'imposer des frais pour les demandes de service qui ne sont pas habituellement offertes à la clientèle.

**9.3** Les demandes de copie de factures ou de crédits, si ces derniers datent de plus de cinq (5) mois, pourront entraîner la facturation de frais de recherche de deux dollars cinquante (2.50 \$) par document.

## **10. RISQUE DE PERTE ET PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES**

**10.1** Si les marchandises voyagent par le transporteur du **client**, celui-ci assume le risque de perte totale ou partielle des marchandises en transit, dès qu'elles ont quitté l'entrepôt de **Dimedia**.

**10.2** Lorsque les marchandises voyagent par le transporteur de **Dimedia**, aux frais du **client**, c'est **Dimedia** qui assume le risque de perte totale ou partielle durant toute

la période de transit. Le risque de perte totale ou partielle est transféré au **client** au moment où il accepte les marchandises et signent le manifeste du transporteur.

**10.3** Les marchandises restent la propriété de **Dimedia**, tant qu'elles n'ont pas été entièrement payées.

## **11. CONDITIONS**

**11.1** Le non-respect de **conditions générales de vente** peut entraîner la fermeture du compte de façon irrévocable.

**11.2** Ces condition annulent et remplacent toute entente préalable de même nature.

## **12. JURIDICTION**

**12.1** Le lieu de juridiction de cette entente est situé à Montréal, Québec, Canada.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**  
**ANNEXE 1 – FRAIS DE**  
**PORT**

---

**Région 1-**

Pour toutes les adresses de livraison dont le code postal commence par : **G, H, J et K et Ottawa métropolitain.**

C'est-à-dire l'ensemble du territoire du Québec ainsi que la ville d'Ottawa.

**Tarifs :**

Des frais de port de 1,50 % (soit 0,0150) seront calculés sur le montant net de la facture.  
Par ailleurs, des frais minimums de 7,50 \$ seront facturés.

**Région 2-**

Pour toutes les adresses de livraison dont le code postal commence par : **K (Ontario centre), L, M et N.**

C'est-à-dire, Toronto, le sud et le centre de l'Ontario.

**Tarifs :**

Des frais de port de 1,65 % (soit 0,0165) seront calculés sur le montant net de la facture.  
Par ailleurs, des frais minimums de 11,50 \$ seront facturés.

**Région 3-**

Pour toutes les adresses de livraison dont le code postal commence par : **B, C, E et P.**

C'est-à-dire, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick ainsi que le nord de l'Ontario.

**Tarifs :**

Des frais de port de 1,96 % (soit 0,0196) seront calculés sur le montant net de la facture.  
Par ailleurs, des frais minimums de 14,00 \$ seront facturés.

#### **Région 4-**

Pour toutes les adresses de livraison dont le code postal commence par : **A, R, S, T, V, X et Y.**

C'est-à-dire, Terre-Neuve, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie Britannique, les Territoires du Nord-ouest ainsi que le Yukon.

#### **Tarifs :**

Des frais de port de 2,35 % (soit 0,0235) seront calculés sur le montant net de la facture.  
Par ailleurs, des frais minimums de 18,50 \$ seront facturés.